

L'an deux mille quinze, le cinq mars à 19 h 00, les membres du conseil communautaire de la « Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 17 février 2015, se sont réunis à Yssac la Tourette sous la présidence de Bernard LAMBERT, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

Etaient présents : DREVET Y, ESTEVE AM, PIGNEUR Y., LAMBERT B, POUZADOUX JP, VIALANEX M, ESPAGNOL A, CAILLET P, CHOMET L, CHANIER R, GUILLOT S, FAYE P, LANGUILLE A, BONNET G, MOMPIED JP, MOREL P, JACQUART E, LELIÈVRE S, BERAUD N, CHARBONNEL P, LAMAISON MH.

Pouvoirs : M BOURBONNAIS JC donne pouvoir à M. DREVET Y, Mme NONY M.A. donne pouvoir à Mme ESTEVE A.M, Mme PERRET D. donne pouvoir à Mme VIALANEIX M, Mme PERROCHE P. donne pouvoir à M. POUZADOUX J.P, M. SECOND J.F donne pouvoir à M. LAMBERT B, M. MUSELIER JP donne pouvoir à Mme JACQUART E.

Excusés : -

Présents ne prenant pas part au vote : M. AGÉE M, M. CRISPYN G.

Secrétaire de séance : Mme Marie Hélène LAMAISON

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Marie Hélène LAMAISON

Le compte rendu du dernier conseil communautaire du 29 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Signatures par délégation :

Voirie

- Sans objet

Habitat

Sans objet

Jeunesse

Sans objet

Moyens humains : créations d'emplois

N°	date	Nom	Objet
2015/021	29/01/2015	SAIS2015/003	Création poste saisonnier - SOCIAL AIDE A DOMICILE 1,84/35ème - 01 au 28/02/2015
2015/022	30/01/2015	TEMP2015/001	Création poste temporaire - SOCIAL AIDE A DOMICILE 6,92/35ème - 01 au 28/02/2015
2015/024	03/02/2015	SAIS2015/004	Création poste saisonnier - ANIMATEUR JEUNESSE 26,54/35ème - 09/02 au 20/02/2015
2015/031	09/02/2015	SAIS2015/005	Création poste saisonnier - ANIMATEUR JEUNESSE - 2,87/35ème - 09/02 au 10/04/2015
2015/058	24/02/2015	SAIS2015/006	Création poste saisonnier - AIDE A DOMICILE SOCIAL 8,08/35ème - 01/03 au 31/03/2015
2015/059	24/02/2015	SAIS2015/007	Création poste saisonnier - AIDE A DOMICILE SOCIAL 4,62/35ème - 01/03 au 31/03/2015
2015/061	25/02/2015	SAIS2015/008	Création poste saisonnier - ANIMATEUR ALSH - 0,90/35ème 26/02 au 10/04/2015
2015/021	29/01/2015	SAIS2015/003	Création poste saisonnier - SOCIAL AIDE A DOMICILE 1,84/35ème - 01 au 28/02/2015
2015/022	30/01/2015	TEMP2015/001	Création poste temporaire - SOCIAL AIDE A DOMICILE 6,92/35ème - 01 au 28/02/2015
2015/024	03/02/2015	SAIS2015/004	Création poste saisonnier - ANIMATEUR JEUNESSE 26,54/35ème - 09/02 au 20/02/2015

✓ **Ajouts de points à l'ordre du jour :**

- Programme d'investissement voirie 2014 : avenant n°1 lot n°1 Beauregard-Vendon, et avenant n°1 au lot n°3 Combronde
- Maison des services intercommunaux : demande de subvention DETR 2015
- Subvention Habiter Mieux pour les propriétaires bailleurs

FINANCES :

✓ **Présentation des comptes administratifs 2014,**

Les comptes administratifs de tous les budgets sont présentés en détail aux membres du conseil.

✓ **Débat d'orientation budgétaire 2015.**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses de fonctionnement voirie : évolution des dépenses d'entretien et de fournitures de voirie (60 633 et 61 523)

BP 2014	Indice d'évolution	Mesure nouvelle si indexation des dépenses
65 800 €	Indice prix dépenses communales soit + 1,9 %	+ 1 250 €

Panier du maire T2 2014 (139,2) / T2 2013 (136,6)

Rappel des charges transférées en 2007 puis 2011 au titre des « dépenses externalisées » : 21 900 €.

A ces articles budgétaires viendront également s'ajouter les frais d'entretien de la signalisation des chemins de randonnées (voir délibération de décembre 2014) pour 800 € (convention BALIRANDO).

2. Evolution de la masse salariale (hypothèses de travail)

-Evolution de la masse salariale 2015 et GVT

Les évolutions de la masse salariales 2015 :

- augmentation du temps de travail d'un agent de la médiathèque (augmentation de 20 h à 30 heures / semaine) par décision du conseil communautaire du 11 décembre 2014).
- augmentation du temps de travail consacré à l'accueil téléphonique et physique (+ 15 h hebdomadaire)

A effectif constant, l'augmentation de la masse salariale liée aux évolutions statutaires (avancements de grades et d'échelons - ancienneté) représenterait en 2015 une augmentation de 1,8 % (tous budgets confondus).

Au final pour le budget général, le chapitre 012 (compris les remboursements de mise à disposition de personnel voirie) passe de 565 500 € à 576 000 €

-Service « moyens humains » commun

A noter pour 2015, la fin d'un temps partiel de droit qui se traduit par le retour à temps complet d'un agent du service « ressources humaines »

Pour mémoire :

- La commune de Combronde participe à hauteur de 0,25 ETP,
- Le CIAS à hauteur de 0,25 ETP,
- Le RPI Jozerand Montcel à hauteur de 0,03 ETP
- La commune de Montcel à hauteur de 0,02 ETP
- La commune de Saint-Hilaire la Croix à hauteur de : 0,02 ETP

3. Remboursement au profit des communes pour la mise à disposition de personnel et moyens matériel au titre de la compétence voirie (indice de prix des dépenses communales)

De manière conventionnelle, le montant du remboursement aux communes concernant les mise à disposition de matériel et d'agents pour l'entretien de la voirie est indexée sur l'indice de prix des dépenses communales, appelé « panier du maire ».

Sur la base des derniers indices connus, l'augmentation devrait s'établir vers 1,9 % (Base T2 2014 / T2 2013).

Montant 2014 des remboursements de mise à disposition pour la compétence voirie : 230 957 €

⇒ Estimation des montants 2015 des remboursements pour la compétence voirie : 235 500 €

4. Médiathèque intercommunale (année complète)

Dans le cadre du projet de territoire 2015-2019, les objectifs de développement de la lecture publique ont été actés lors du conseil communautaire du 13 novembre 2014,

Les objectifs sont les suivants :

- Développer le réseau des points lecture avec animation d'un réseau intercommunal de bénévoles
- Développer des animations de lecture publique (certaines décentralisées, le cas échéant)
- Faciliter l'accès à tous à la lecture publique, notamment l'accueil des scolaires ce qui comprend le transport des enfants des écoles
- Achever la prise en charge du fonds patrimonial (nettoyage, équipement, catalogage, ...) en collaboration avec le SIET, et dans le réseau plus large du pôle patrimoine des Combrailles qui reste à construire.

Pour répondre à ces objectifs, le conseil communautaire a déjà acté les mesures nouvelles suivantes :

- Pour le transport des scolaires : + 5 400 € (soit 27 classes x 2 fois / an x 100 €)
- Augmentation de 10 h/ semaine du temps de travail soit environ 10 000 € / an de mesures nouvelles

L'ensemble de ces mesures nouvelles correspond à une dépense de + 15 400 €

Pour mémoire le budget 2014 prévoyait un déficit du service (besoin de financement) de 97 000 €.

Le compte de résultat 2014 analytique du service « médiathèque - lecture publique » s'élève à 98 200 €.

Compte-tenu des mesures nouvelles déjà actées, le déficit prévisionnel 2015 du service de lecture publique s'établit à : 114 000 €.

5. Cotisations organismes de regroupement, subventions, cotisations - adhésions,.....

		CA 2014	Prévisionnel 2015	Commentaire
6554	Cotisations aux organismes de regroupement	897 755,39 €	935 108,20 €	
	SBA TEOM	851 677,08 €	886 000,00	
	SMADC Contribution Générale	17 712,27 €	18 332,16 €	+ 2 % actée à l'AG du SMAD + évolution population
	Office de Tourisme Intercommunautaire	18 442,86 €	18 676,04 €	Sans augmentation de la masse globale de la contribution des EPCI
	Fonds de Mutualisation A89	9 018,74 €	11 000,00 €	Produit CET x taux voté par le Comité Syndical. taux 2014 = 1 %
	SIEG Eclairage publique	904,44 €	1 100,00 €	
6574	sub de fonct, org, droits privés	17 876,00 €	23 500,00 €	
	Subventions Façades / Habiter mieux	4 356,00 €	10 000,00 €	
	Concordia chantiers bénévoles	4 520,00 €	4 500,00 €	
	Ecole de musique	9 000,00 €	9 000,00 €	L'école de musique sollicite une augmentation de 2 000 € soit un total de 11 000 €
6281	Concours divers (cotisations...)	25 088,96 €	24 939,84 €	
	ARDTA	500,00 €	550,00 €	
	AMF	588,80 €	600,00 €	
	CAUE 63	700,00 €	750,00 €	
	Mission Locale Limagne	9 823,00 €	10 000,00 €	
	Plateforme Initiative Locale	200,00 €	200,00 €	
	SMADC Informatique	5 077,49 €	5 633,45 €	
	SIET Brayauds et Combrailles	3 500,00 €	3 500,00 €	
	AGSGV	689,67 €	700,00 €	
	Mobil emploi		1 000,00 €	
	Association Louis Gachon Mediathèque	10,00 €	10,00 €	
	Agriremplacement	4 000,00 €	2 000,00 €	En 2014, rattrapage cotisation 2013

L'augmentation du montant de la subvention à l'école de musique intercommunale est soumise au débat du conseil communautaire. Le montant de la subvention passerait de 9 000 € à 11 000 € pour 2015. Il est précisé que le montant du déficit par élève reste très en dessous de la moyenne constatée par les écoles de musique avoisinantes. L'augmentation de la subvention correspondrait à la poursuite de la politique de développement de l'enseignement musical en cohérence avec les nouveaux locaux mis à disposition de l'école de musique. Certains suggèrent également que le montant complémentaire à financer puisse être pris en charge uniquement pour moitié par la communauté de communes, l'autre moitié étant pourrît être supportée par la société lyrique. Il est précisé qu'en 2014, le déficit de l'école de musique à déjà été pris en charge par la société lyrique intégralement. Au final, l'avis du conseil communautaire est plutôt favorable pour augmenter la subvention à l'école de musique de 2 000 € complémentaire (11 000 € au total) et ce dans l'optique de soutenir et de poursuivre la politique de développement de l'enseignement musical.

6. Sites d'intérêt communautaire

Reconduction du chantier de jeunes bénévoles par Concordia sur les fours à Chaux de Davayat pour un montant de participation de la communauté de communes de 4 500 €. Le Conseil Régional d'Auvergne apporte une subvention, directement à la communauté de communes de 500 €, soit un reste à charge de 4 000 €.

7. Parc de l'Aize - participation au Syndicat Mixte du parc de l'Aize

-Fonctionnement du SYMPA

La participation au fonctionnement du syndicat mixte du parc de l'Aize passerait de 44 275 € à environ 66 700 € qui s'explique par :

- La prise en charge d'une quote-part de l'annuité d'emprunt réalisé pour la construction des bureaux du SYMPA
- Le remboursement des frais de mise à disposition d'un agent du conseil général au profit du SYMPA

-Déficit ZAC 1

Selon les derniers chiffres, le déficit prévisionnel de la commercialisation de la ZAC 1 s'établirait à environ 1,67 € / m², soit un déficit d'environ 584 500 € pour cette phase de la ZAC (35 ha).

Ce déficit s'explique notamment par le rabais sur le prix de vente accordé à la société DASCHER lors des négociations préalables à son installation et à l'imputation d'une partie des travaux de renforcement du réseau de défense incendie.

Conformément aux statuts, la prise en charge de ce déficit entre les deux membres du syndicat mixte devrait s'établir comme suit :

- Communauté de Communes des Côtes de Combrailles : 29 225 € (5 %)
- Conseil général du Puy-de-Dôme : 555 275 € (95 %)

Il est donc proposé de budgéter sur 2015 la participation de la communauté de communes au déficit de la ZAC 1.

8. Attributions de compensation

Sans évolution par rapport à 2014

Pour mémoire :

COMMUNES	Attribution de compensation 2015
Beauregard-Vendon	-13 965,92 €
Combronde	6 313,75 €
Davayat	7 987,98 €
Jozerand	-14 160,26 €
Montcel	-12 228,27 €
Prompsat	-13 010,18 €
Saint hilaire la Croix	-4 233,30 €
Saint Myon	-12 768,90 €
Teilhède	-28 054,77 €
Yssac la Tourette	-13 081,15 €
Champs	75 987,36 €
Gimeaux	-6 417,58 €

9. Compte 617 Etudes et recherches

Dépense : solde de l'étude PLH : 2 600 € TTC

Recettes : solde de l'aide PLH :

- Solde CG63 : 4 330 €
- Solde FEDER : 9 812 €

Solde de la mission de réorganisation voirie communale (CHAMPS) : 660 € TTC

10. Communication

Somme de TTC		
Article	OPERATION	Total
6156 Maintenance	CAMPAGNE DE REFERENCEMENT 2014/2015 SITE INTERNET	600,00 €
	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE ET HEBERGMENT CCCC	720,00 €
	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE ET HEBERGMENT COMMUNES	1 320,00 €
Total 6156 Maintenance		2 640,00 €
6236 Imprimés et publicités	Casquettes ou Tshirt	2 280,00 €
	Kakémonos ou Roll satnd (support + mise en page fusium)	240,00 €
	Lampes torches (150)	415,14 €
	Stylos (250)	210,54 €
Total 6236 Imprimés et publicités		3 145,68 €
6237 Publication	LETTRE N°18 FEVRIER 2015 (4 000 exemplaires) Impression Vadot	1 755,60 €
	BULLETIN D'INFO JUIN 2015 (4 000 exemplaires) Impression Vadot	660,00 €
	BULLETIN D'INFO JUIN 2015 (4 000 exemplaires) Mise en page Fusium	151,80 €
	LETTRE N°18 FEVRIER 2015 (4 000 exemplaires) Mise en page Fusium	404,80 €
	CARTE DE VCEUX	252,48 €
	CARTES DE VISITE	300,00 €
	FUSIUM CONCEPTS GRAPHIQUES (lettre, flash, carton invitation, Affiches, dépliants)	1 914,00 €
Total 6237 Publication		5 438,68 €
Total général		11 224,36 €

11. Charges financières et remboursement de la dette en capital

Il s'agit des intérêts d'emprunt.

Les emprunts en cours de remboursement sont les suivants :

Objet de la recette	Date de 1ère échéance	Durée	Taux	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Annuité à payer au cours de l'exercice	DONT	
							Intérêts	Capital
FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE	15/03/2003	15	4.600000%	T	150 000.00	13 898.80	1 571.43	12 327.37
DEPENSES INVESTISSEMENT	1/02/2002	21	5.800000%	A	167 693.92	14 127.65	4 606.89	9 520.76
					317 693.92	28 026.45	6 178.32	21 848.13

Pour mémoire l'emprunt lié à l'EHPAD a été transféré au budget annexe EHPAD du CIAS (voir paragraphe sur le CIAS).

Le total des charges financières pour 2015 devrait s'établir à environ 6 200 €.

Le recours à une ligne de trésorerie avec un maxi de tirage à hauteur de 600 000 € est budgété, si besoin, soit une charge financière de 2 500 € d'intérêts (encours moyen de 200 000 € sur 10 mois).

Echéancier de la dette (annuité) :

Code	N° de contrat	Libellé	2014	2015	2016
2	MON142414EUR/014241	DEPENSES INVESTISSEMENT	14 127.57	14 127.65	14 127.67
1	071478201	FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE	13 898.80	13 898.80	13 898.80
4	00000164521	PRET PLS EHPAD CREDIT AGRICOLE	114 756.00	112 728.00	110 700.00
TOTAL			142 782.37	140 754.45	138 726.47

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES INVESTISSEMENT	14 127.57	14 127.57	14 127.56	14 127.57	14 127.41
FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE	13 899.20				
PRET PLS EHPAD CREDIT AGRICOLE	108 672.00	106 644.00	104 616.00	102 588.00	100 560.00
	136 698.77	120 771.57	118 743.56	116 715.57	114 687.41

12. Autofinancement des budgets annexes et CIAS (subventions du budget général aux budgets annexes)

Les différents services à la population, dont l'activité est retracée dans les budgets annexes nécessitent pour la plupart une subvention d'équilibre du budget général vers les budgets annexes.

-Subventions au CIAS (Annuité prêt EHPAD + fonctionnement CIAS) :

Différence entre annuité d'emprunt du prêt PLS et loyer versé par le budget annexe EHPAD :

Montant de l'annuité du prêt PLS :	97 128 €
Montant de la charge autorisée par l'autorité de tutelle :	- 35 000 €
Montant de la subvention au budget annexe EHPAD du CIAS :	62 128 €

Financement du poste de directrice du CIAS (0,5 ETP) : 18 000 €

Frais de fonctionnement divers (formations, logiciel comptable,...) : 5 000 €

Le total des subventions au CIAS s'élève à : 85 128 €

✓ **Zone d'Activités économiques :**

Dépenses :

RAR travaux Varenne phase 1 Travaux de finition (enrobés)	150 700,00 €
RAR maîtrise d'œuvre phase 1	3 723,02 €
RAR Travaux phase II tertiaire	20 076,40 €
RAR maîtrise d'œuvre phase II	487,50 €
Maîtrise d'œuvre phase III	6 000,00 €
Travaux phase III EST	170 000,00 €

Perspectives de commercialisation 2015 :

	<i>Surface</i>	<i>prix /m²</i>	<i>Prix total HT</i>	<i>Sortie du stock</i>
OPTION VIALTER	1 000	19	19 000,00 €	24 900,00 €
LIVRADOISE	5 000	16	80 000,00 €	124 500,00 €
EXTENSION POLETTE	6 000	9,5	57 000,00 €	57 000,00 €
AUTRES OPTIONS	4000	16	64 000,00 €	99 600,00 €
TOTAL	16000		220 000,00 €	306 000,00 €
			PARTICIPATION BUDGET GENERAL 2015	86 000,00 €

La subvention de la communauté de communes sur la vente des terrains s'élèverait pour 2015 à environ 86 000 €.

Afin de ne pas augmenter le prix de revient des terrains par des charges d'intérêts en ayant recours à l'emprunt, il est proposé de verser une avance remboursable du budget général au profit du budget annexe Zones d'activités d'un montant de 150 000 €.

✓ **Budget jeunesse :**

Le besoin de financement prévisionnel 2014 s'élevait à 316 000 € (selon CA 2014).

Le besoin de financement 2015 s'élèverait à 360 000 € décomposé comme suit :

Temps d'Activités Périscolaires - TAP

Besoin de financement 2014	Mesures nouvelles	Besoin de financement 2015
35 000 €	+ 15 000 €	50 000 €
Selon CA 2014	Compte-tenu que sur l'exercice 2014 une partie des enfants a bénéficié des TAP seulement à compter de septembre 2014, l'exercice 2015 est la première année de plein fonctionnement.	

ALSH intercommunaux

Besoin de financement 2014	Mesures nouvelles	Besoin de financement 2015
205 000 €	+ 10 000 €	215 000 €
Selon CA 2014	Logiciel de gestion des plannings (maintenance) Formation et qualification des intervenants (BAFA, BAFA, BPJEPS : coût de formation et remplacements) GVT	

Relais d'Assistants Maternels :

Besoin de financement 2014	Mesures nouvelles	Besoin de financement 2015
30 000 €	+/- 0 €	30 000 €
	Reconduction à l'identique du besoin de financement à hauteur du montant 2014, soit 30 000 €	

Micro crèche :

Besoin de financement 2014	Mesures nouvelles	Besoin de financement 2015
26 000 €	+ 24 000 €	50 000 €
	Fonctionnement sur un exercice complet.	Sur la base d'un taux de remplissage de 70 %, et sur une année pleine de fonctionnement, le reste à charge de la collectivité est de 50 000 € (45 500 € hors charges d'amortissement)

Partenariat multi accueil de Cellule :

Besoin de financement 2014	Mesures nouvelles	Besoin de financement 2015
20 000 €	+/- 0 €	20 000 €
		Le reste à charge de la collectivité est de 20 000 €

Soit un total de besoin de financement 2015 de 365 000 €

✓ **Budget social (hors SAD) :**

Pour mémoire à partir de l'exercice 2010, le budget du service d'aide à domicile est retracé dans un budget annexe indépendant selon la nomenclature M22.

Le budget social retrace donc désormais l'activité :

- Du service de portage de repas
- Du bus des montagnes / transport à la demande en partenariat avec les taxis
- Du service de téléassistance

Dès 2009, une comptabilité analytique extracomptable a été tenue entre les différents services du budget social. Cette comptabilité analytique a permis de déterminer le résultat (excédent ou déficit) de fonctionnement des différents services du budget social M14.

	2013	2014
Portage de repas	- 10 264,33 €	- 13 129,15 €
Téléassistance	- 2 064,38 €	- 2 491,45 €
Transport à la demande	- 4 484,72 €	- 4 218,74 €
TOTAL	- 16 813,43 €	- 19 839,34 €

Jusqu'à présent, les excédents de fonctionnement reportés permettaient d'absorber les déficits. A compter de 2014, l'excédent de fonctionnement reporté en 002 au BP 2014 de 5 345,86 € n'est pas suffisant pour couvrir le déficit.

Il convient donc de prévoir une subvention d'équilibre d'environ 20 000 € / an. Soit pour le BP 2015 = 35 000 € (subvention d'équilibre 2014 et 2015)

✓ **Le budget SAD en M22 : Totalemment indépendant**

Le déficit d'exploitation 2013 s'élevait à 17 721,49 €. L'autorité de tarification a proposé d'étaler sur trois ans ce déficit (reprise par 1/3 du déficit à compter du budget 2015).

L'exercice 2014 clôture avec un excédent de 7 468,89 € mais en intégrant 30 000 € de subvention exceptionnelle de l'ARS (non reconductible) soit un résultat d'exploitation opérationnelle de 22 531,11 €.

✓ **Immobilier d'entreprise :**

Pas de besoin de financement. Ce budget s'auto équilibre par les loyers versés par Auvergne BIO et ASCONIT CONSULTANTS.

Pour mémoire le montant des annuités d'emprunts.

TABLEAU À DOUBLE ENTRÉE (Échéance sur 10 ans)

Rappel de la sélection

Tri par libellé

Code	N° de contrat	Libellé	2013	2014	2015
1	7739921	CAISSE EPARGNE	11 493,24	11 493,24	11 493,24
2	00000761307	EMPRUNT CA BATIMENT ASCONIT		30 713,24	30 713,24
TOTAL			11 493,24	42 206,48	42 206,48

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Dotations d'intercommunalité

La loi de finances 2014 avait institué la première baisse historique des dotations aux collectivités locales à travers une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à travers une diminution des dotations que leur verse L'Etat : 1,5 milliard en 2014.

Un prélèvement supplémentaire de 3,67 M€ sera opéré en 2015.

La contribution 2014 s'élevait à 29 155 € pour note EPCI.

$\text{Estimation contribution 2015} = \text{Contribution 2014} \times 2,47 \times 1,15 = 82\ 814 \text{ €}$
--

En effet, la contribution 2014 a été calculée sur la base des recettes réelles de fonctionnement du budget général de l'EPCI constatées en 2012 ; la contribution 2015 sera calculée au regard des recettes réelles de fonctionnement 2013 ; l'évolution du montant de recettes entre 2014 et 2015 peut donc introduire un biais dans l'estimation proposée, d'où l'introduction d'un coefficient de 1,15.

Soit une contribution supplémentaire par rapport à 2014 estimée à : - 53 700 €.

2. Contributions directes

LE DOB a été construit sur la base d'une revalorisation des bases cadastrales de 0,9 % (LF 2015), et en tenant compte de la CFE nouvelle générée par IKO.

La prospective financière (novembre 2014) avait été construite sur une augmentation de la fiscalité de 1% (repris dans le présent DOB).

	bases 2014	taux 2014	Produit 2014	bases 2014 revalorisées (0,9%)	Coefficient de variation	taux simulés 2015	Augmentation de taux en points	Produit 2015	Variation 2014/2015
CFE	3 242 034	23,15%	750 531 €	3 271 212 €	1,000000	23,15%	0,000%	757 286 €	6 755 €
					KVTMP taux TH				
TH	6 821 989	9,55%	651 499 €	6 883 387 €	1,010000	9,65%	0,10%	663 937 €	12 438 €
FNB	248 413	7,88%	19 574 €	250 649 €	1,010000	7,96%	0,08%	19 949 €	375 €
FB	5 873 634	0,952%	55 916 €	5 926 497 €	1,010000	0,962%	0,010%	56 984 €	1 068 €
		SOUS TOTAL	1 477 519,76 €			SOUS TOTAL		1 498 155,81 €	
IFER			32 440,00 €					31 991,00 €	- 449,00 €
TASCOM			33 337,00 €					27 000,00 €	- 6 337,00 €
CVAE			192 670,00 €					194 099,00 €	1 429,00 €
TAFNB			10 562,00 €					10 562,00 €	- €
	PRODUIT FISCAL BRUT		1 746 528,76 €				0,00 €	1 761 807,81 €	15 279,05 €
		<i>FNGIR</i>	-553 785,00 €			CFE IKO		40 000,00 €	
		<i>Exonération autoentrepreneurs</i>	-6 528,00 €			<i>FNGIR</i>		-553 785,00 €	
						<i>Exonération autoentrepreneurs</i>		-6 528,00 €	
	PRODUIT FISCAL NET		1 186 215,76 €					1 241 494,81 €	55 279 €

3. Monté en charge du Fonds de péréquation intercommunale des ressources

Compte-tenu de la montée en charge du fonds, le FPIC (prélèvement) passerait de 12 144 € à 20 600 € (x 1,7 du montant prélevé au niveau national).

4. TEOM

Le principe de neutralité est conservé, l'augmentation du produit appelé par le SBA devrait être couverte par l'augmentation des bases.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute prévisionnelle (EBE + dotation à l'amortissement) s'élève à 615 000 €,

La CAF nette 2015 (après remboursement du capital de la dette), disponible pour les nouvelles dépenses, s'élève 593 000 €

L'autofinancement disponible pour 2015 (après intégration du FCTVA sur les RAR dépenses) s'élève à : 640 000 €

Ce montant doit couvrir :

- Les investissements autofinancés sans emprunt
- Les nouvelles annuités d'emprunt

DISCUSSION SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015		BP2015
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (hors 023)		3 413 709,7
TOTAL RECETTES REELLES		3 943 708,0
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		529 998,24
AMORTISSEMENT		85 000,0
CAF BRUT		614 998,2
Annuité en capital (sur CRD)		21 900,00 €
CAF NETTE		593 098,2
FCTVA sur RAR dépenses		47 402,7
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE		640 501,0
Signalétique circuits de randonnées		5 015,76 €
Médiathèque et points lectures		
<i>Climatisation</i>		
<i>Mobilier et équipements points lecture</i>		37 373,86 €
<i>Etagères</i>		
<i>Matériel pour accueil des scolaires</i>		
Subvention investissement Parc de l'Aize TRANCHE 1		
<i>Participation communauté de communes au déficit de la ZAC 1</i>		30 000,00 €
Voirie des communes		
<i>Programme voirie 2015</i>		
<i>Matériel de topographie</i>		345 497,68 €
Voirie communautaire		
<i>Acquisitions parcelles de la liaison Aize Varenne</i>		7 507,88 €
<i>Cloture de sécurité sur mur de soutènement ancien EHPAD</i>		
Bureau		
<i>Renouvellement ordinateurs</i>		
<i>Mobilier</i>		
<i>Appareil photo</i>		9 805,81 €
<i>Logiciel gestion RH</i>		
Microcrèche		
<i>Vitrage porte entrée</i>		
<i>espaces verts</i>		3 410,72 €
<i>Divers aménagements complémentaires</i>		
Maison des services intercommunaux (Capponi)		
<i>Phase ACT de la mission de maîtrise d'œuvre</i>		13 400,00 €
<i>Mission SPS</i>		
Atelier intercommunal		
<i>Etude de maîtrise d'œuvre ---> APS</i>		18 000,00 €
Sites d'intérêt communautaire		
<i>Matériaux pour chantier de jeunes bénévoles</i>		1 003,15 €
Site Internet com com + commune		6 018,91 €
Etude politique sportive en vue transfert compétence		
<i>Objectifs : préparer transfert de compétence</i>		
<i>- Etat des lieux des équipements (état, besoins remise à niveau)</i>		
<i>- diagnostic des pratiques du territoire , les besoins non satisfaits.</i>		13 434,72 €
<i>- Programme technique opérationnel</i>		
Avance remboursable au profit du budget annexe "ZA Varenne"		150 000,00 €
TOTAL BESOIN FINANCEMENT		640 468,49 €
SOLDE		32,5

INVESTISSEMENT

Liste travaux « opération 04 VOIRIE »

Commune	Intitulé de l'opération	Projets concernés par le programme
COMBRONDE	Travaux 2015 Combronde	Rue Bonnefond Banson : VC
COMBRONDE	Aménagement de sécurité zone 30	Avnue Etienne Clémentel
CHAMPS	Sécurisation accotements	Les Boulards
BEAUREGARD VENDON	Avenant marché 2014 - Impasse des petites roches	
CHAMPS	Programme FIC 2015	Diverses voies communales
MONTCEL	Programme FIC 2015	Aménagement de bourg
SAINT-MYON	Programme FIC 2015	Chemin des rapans Chemin des bouillarroux
YSSAC-LA-TOURETTE	Programme FIC 2015	Rue de la commanderie
TEILHEDE	Renforcement de chemin	De Lalong à la ganne
COMBRONDE	Renforcement chemin	Puy de Loule
TOUTES COMMUNES	MATERIEL LEVE TOPO	
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Aménagement place du village Chamalet	
TOUTES COMMUNES	Autres bons de commandes investissement	
COMBRONDE	Enrochement aux ballages	en réflexion non prévu BP 2015
DAVAYAT	Rue des Grelettes	en réflexion non prévu BP 2015
GIMEAUX	Amende de police compléments voirie à l'abri bus	en réflexion non prévu BP 2015
JOZERAND	Amende de police - RD 207 a	en réflexion non prévu BP 2015
PROMPSAT	Amendes de police RD 17	en réflexion non prévu BP 2015
MONTCEL	Amende de police RD	en réflexion non prévu BP 2015
SAINT-MYON	amende de police - RD 985	en réflexion non prévu BP 2015

La suite de l'examen du projet d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 n'appelle pas de remarque complémentaire de la part des membres du conseil communautaire. Le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2015 sera construit sur la base de ces éléments.

D20150305-01 URBANISME ET HABITAT : ARRÊT DU PROJET DE PLH ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES COMMUNES.

Le vice-président expose que dans le cadre de sa compétence « Politique du logement, de l'habitat et du cadre de vie », la Communauté de Communes a adhéré à la démarche initiée par le SMADC, en septembre 2011, pour mener une étude de cadrage sur l'habitat.

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de six ans soit 2015-2020, et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Suite au rendu du diagnostic et à la présentation des orientations, le cabinet ACEIF a accompagné la Communauté de Communes pour définir les actions, qui seraient inscrites dans ce document cadre. Ces actions ont été présentées et discutées dans le cadre de la réflexion sur le projet territoire (octobre 2014) et en commission « urbanisme et développement » (14 octobre 2014).

Ce document permettra de travailler sur des actions que la Communauté de Communes choisira de mettre en place afin d'amorcer une démarche commune et partagée en matière d'habitat. Aussi, le PLH permettra de mobiliser des subventions, si une collectivité décidait de lancer un projet à moyen terme (appel à projets du SMADC par exemple).

Malgré tout, la Communauté de Communes choisira ou non d'affecter des crédits pour de tels projets, le vote du PLH ne la contraint pas de l'exécuter. Ainsi, les élus communautaires et communaux pourront décider de ne pas mener d'actions en la matière ou pourront définir de mener certaines actions plutôt que d'autres, en fonction des besoins identifiés et des financements. De ce fait, le PLH ne constitue pas une dépense supplémentaire ou obligatoire pour les communes et la Communauté de Communes.

Concernant son contenu, la commission urbanisme et développement a travaillé, sur les propositions du cabinet d'études, pour élaborer le programme d'actions (phase 3 de l'étude). Le PLH est organisé autour de 5 orientations et 10 actions pour accompagner les ambitions du territoire, portées par la Communauté de Communes et en appui du SMADC pour certaines d'entre elles :

Orientation 1 : Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable

Action 1 : Inciter la mise en œuvre d'un Plan stratégique d'intervention foncière et immobilière en lien avec l'EPF SMAF

Repérer et identifier les gisements fonciers via une étude foncière globale

Action 2 : Adaptation des documents d'urbanisme aux préconisations du SCOT et aux objectifs en matière d'habitat

Définir des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les documents d'urbanisme des communes et engager une réflexion pour mettre en œuvre une démarche intercommunale (type PLU)

Action 3 : Répondre à l'appel à projet Pays pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement pilotes de qualité

Mettre en œuvre un appel à projets pour la réalisation d'opérations de qualité (étude opérationnelle pour concevoir un éco-quartier, éco-hameau... et organiser une mission d'assistance technique et de soutien aux communes)

Orientation 2 : Assurer la valorisation urbaine de l'habitat, moderniser le parc de logements existant et utiliser le parc vacant pour répondre aux besoins d'habitat

Action 4 : Renforcer le dispositif de traitement de la précarité énergétique – Cadre Habiter Mieux
Organiser un dispositif local de repérage de remontée des dossiers Habiter Mieux et participer à la mise en œuvre d'une OPAH thématique « Pays »

Action 5 : Mener à bien la modernisation et l'adaptation du parc de logements sociaux
Mettre en œuvre un programme de modernisation du parc social et des logements communaux en partenariat avec les bailleurs sociaux

Action 6 : Inciter les communes à répondre à l'appel à projet pour la mise en œuvre d'opérations pilotes de traitement d'ilots dégradés ou de redynamisation de bourgs
Etude opérationnelle d'urbanisme sur le traitement d'ilots dégradés et à la redynamisation des bourgs dans le cadre d'appels à projets organisés par le Pays

Orientation 3 : Développer une offre de logements diversifiée et accessible qui répond à la diversité des besoins

Action 7 : Aider les communes à développer l'offre locative sociale
Organiser une programmation pour le développement du parc social et de l'offre en neuf et dans l'ancien

Action 8 : Développer une offre en accession à un niveau de prix abordable
Produire dans le cadre d'opérations communales du foncier accessible et développer l'offre en accession sociale

Orientation 4 : Répondre de manière solidaire aux besoins spécifiques en matière de logement

Action 9 : Mieux connaître les situations à traiter et coordonner les réponses aux besoins spécifiques
Mobiliser les acteurs sociaux pour traiter des situations complexes et créer un espace partenarial de repérage des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique

Action 10/1 : Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population
Inciter les propriétaires privés et publics à adapter le parc existant et produire des logements adaptés

Action 10/2 : Adapter les réponses aux besoins du public jeune
Organiser un partenariat avec les partenaires comme la mission locale sur la problématique du logement des jeunes pour conforter les réponses aux besoins en logements formulés par les jeunes

Action 10/3 : Traiter les besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement
Permettre au public en situation précaire l'accès au parc locatif social et organiser localement des réponses adaptées

Orientation 5 : Organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions habitat

La commission « urbanisme et développement », réunie le 03 février 2015, a donné un avis favorable pour proposer au conseil communautaire le vote du PLH, afin d'initier une démarche de réflexion en matière d'habitat.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE ET ARRETE le projet de PLH de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles (diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions),
- AUTORISE le Président à soumettre le projet de PLH aux communes membres ainsi qu'au SMAD des Combrailles, afin qu'ils émettent un avis dans un délai maximum de deux mois suivant la notification de la délibération de la Communauté de Communes,
- AUTORISE le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

D20150305-02 DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE NETTOYAGE DU FONDS DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE (DÉSHÉRBAGE).

La médiathèque se doit de proposer des livres en bon état, attractifs, détenant une information pertinente. Il est donc nécessaire de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque ainsi que les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections

Dans ce cadre, l'équipe de la bibliothèque a engagé une opération de sortie de l'inventaire communal des livres ne présentant plus d'intérêt.

Cette opération se nomme "désherbage" en termes "bibliothécaires".

Les critères proposés sont les suivants :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (écoles, maisons de retraite, associations,...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

De manière pratique la responsable de la Médiathèque intercommunale aura pour mission de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE, chaque année, les opérations de désherbage du fonds documentaire de la médiathèque,
- DÉLÈGUE au Président tout pouvoir pour la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination.

D20150305-03 PROGRAMME 2015 DE RESTAURATION DES FOURS À CHAUX SUR LA COMMUNE DE DAVAYAT. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.

Pour la troisième année consécutive la communauté de communes des Côtes de Combrailles, à la demande de la Commune de DAVAYAT, souhaite poursuivre les travaux de restauration engagés sur le site d'intérêt communautaire des « Fours à Chaux » à Davayat et ainsi renouveler son partenariat avec l'association Concordia.

Cette initiative qui fonctionne bien depuis plusieurs années permet d'accueillir ce jeune public et de l'associer aux forces locales pour valoriser un patrimoine local.

Cette opération sera concrétisée par l'établissement d'une convention de partenariat avec Concordia. La communauté de communes s'engage à financer les matériels et matériaux nécessaires au bon déroulement de l'action et la commune de Davayat à assurer le gîte et le couvert aux bénévoles de Concordia.

Le plan de financement de l'opération 2015 de restauration des Fours à Chaux présenté par Concordia est le suivant :

Dépenses	8 651 €	Recettes	8 651 €
Encadrement, frais de séjours, Frais techniques,...	8 651 €	Conseil Général 63 DRJS63 Inscriptions jeunes Participation Com com	1 000 € 800 € 2 351 € 4 500 €

Il est possible afin de mener à bien ce chantier, de mobiliser une aide de la Région au titre du Pack Jeunes Adulte sur la participation de la communauté de communes. La communauté de communes pourrait bénéficier d'une aide de 1 000 €.

Pour la demande de subvention auprès du Conseil régional le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Conventionnement avec Concordia	4 500 €	Participation Conseil Régional Auvergne au titre du Pack Jeunes Adultes	1 000 €
		Participation de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles	3 500 €
TOTAL	4 500 €	TOTAL	4 500 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de rénovation pour l'exercice 2015,
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE le président à signer la convention avec Concordia,
- AUTORISE le président à déposer une demande d'aide auprès du Conseil Régional d'Auvergne et à signer tout document pour l'attribution de cette aide.

D20150305-04 MARCHÉ À BONS DE COMMANDE N°2015-01 POUR LE FAUCHAGE, BROYAGE ET ÉLAGAGE DES DÉPENDANCES DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ.

La Communauté de Communes a lancé le 06 février 2015 un marché à bons de commande pour le fauchage, broyage et élagage des dépendances de la voirie communautaire selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché est constitué de deux lots :

Lot n°1 : Secteur Nord comprenant les communes de Saint-Hilaire-la-Croix, Champs, Jozerand, Montcel
 Lot n°2 : Secteur Sud comprenant les communes de Combronde, Saint-Myon, Teilhède, Beauregard-Vendon, Prompsat, Gimeaux, Davayat et Yssac-la-Tourette

Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement établi au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 05 mars 2015 a proposé de retenir le candidat suivant :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant maximal annuel HT
Lot n°1	Secteur Nord	DEBROUSS'ELAG	10 000 € HT
Lot n°2	Secteur Sud	AUVERGNE HAYLAGE	20 000 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

D20150305-05 MARCHÉ À BONS DE COMMANDE N°2015-02 POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÔTES DE COMBRAILLES : AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ.

La Communauté de Communes a lancé le 12 février 2015 un marché à bons de commande pour la signalisation routière et les produits phytosanitaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché est constitué de quatre lots :

Lot n°1 : Signalisation Verticale

Lot n°2 : Signalisation Horizontale

Lot n°3 : Signalisation Horizontale gravillonnée

Lot n°4 : Fourniture de Produits Phytosanitaires

Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement établi au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 05 mars 2015 a proposé de retenir le candidat suivant :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant maximal annuel HT
Lot n°1	Signalisation verticale	LACROIX SIGNALISATION	18 000 € HT
Lot n°2	Signalisation horizontale	AXIMUM	20 000 € HT
Lot n°3 :	Signalisation horizontale gravillonnée	AXIMUM	21 500 € HT
Lot n°4 :	Fourniture de produits phytosanitaires	NATURALIS	9 000 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

D20150305-06 VOIRIE 2014 AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA - LOT N°1 COMMUNE DE BEAUREGARD-VENDON.

Par délibération n°20140605-03 en date du 05 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie programme 2014 avec l'entreprise EUROVIA DALA.

Dans le cadre de la réalisation des travaux il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial, ayant pour objet l'introduction de nouveaux prix et l'ajout de quantité.

L'avenant n°1 lot 1 commune de Beauregard-Vendon voirie 2014 avec l'entreprise EUROVIA a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°1 Beauregard Vendon	N°1	210 698 €HT	+ 10 093 €HT	220 791 €HT	+4.79%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché VOIRIE 2014 - lot n°1 Beauregard-Vendon avec l'entreprise EUROVIA.

D20150305-07 VOIRIE 2014 AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA - LOT N°3 COMBRONDE

Par délibération n°20140605-03 en date du 05 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie programme 2014 avec l'entreprise EUROVIA DALA.

Dans le cadre de la réalisation des travaux il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial, ayant pour objet l'introduction de nouveaux prix et l'ajout de quantité.

L'avenant n°1 lot 3 COMBRONDE avec l'entreprise EUROVIA DALA a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°3 Combronde	N°1	68 619 € HT	500 € HT	69 119 € HT	+ 0.73%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot 3 Combronde avec l'entreprise EUROVIA.

D20150305-08BIS MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015

Par délibération en date du 29 janvier 2015 le conseil communautaire a approuvé le projet de maison des services intercommunaux au sein du Château des Capponi et a autorisé le Président à déposer les dossiers de demande subventions auprès des partenaires.

Lors de la commission DETR 2015, il a été annoncé que l'enveloppe 2015 n'a pas été entièrement consommée. Il est donc proposé de solliciter une subvention DETR dès 2015.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers		Montant de la subvention	Taux
Travaux EPCI	929 236,49 €	Département - CTDD	Enveloppe de 162 254 pour 3 ans	162 254,00 €	15,36%
Maitrise d'œuvre	86 418,78 €	État - DETR 2015		150 000,00 €	14,20%
Frais divers (CT, SPS, sondages, publicité, ...)	40 500,00 €	Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHPF	50 % de 121 000 €	60 500,00 €	5,73%
		Communauté de Communes (autofinancement)		683 401,27 €	64,71%
TOTAL	1 056 155,27 €	TOTAL		1 056 155,27 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération ;
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subvention.

D20150305-09 BUDGET GÉNÉRAL : AMORTISSEMENT FONDS DOCUMENTAIRE ACQUISITION 2013.

Le président expose au conseil communautaire que suite à une omission d'insertion du tableau d'amortissement de l'acquisition d'une partie du fond documentaire de la médiathèque pour un montant de 601.32 € de l'exercice 2013, il convient de prendre une délibération suivante d'amortissement du bien :

425 constitution du fonds	
N° Inventaire : 2188/2013/01	Amortissement
Type : Bien amortissable individualisable linéaire	Date de début : 1/01/2015
Famille : Autres immobilisations	Catégorie : LINEAIRE
Date d'acq. : 24/01/2013 Montant : 601.32	Mode de calcul : Linéaire
Compte d'acq. : 2188 Montant subventions : 0.00	Durée : 2.00

Tableau d'amortissements

Exercice	Base	Dotation	Reprise	Cumul	Résiduel	Cession	Subvention
2015	601.32	300.66	0.00	300.66	300.66	0.00	0.00
2016	601.32	300.66	0.00	601.32	0.00	0.00	0.00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'amortir l'acquisition ci-dessus selon les modalités inscrites ci-dessus.

D20150305-10 BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs 2014, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2015 de la Communauté de Communes affectées aux opérations budgétaires ouvertes à l'exercice 2014.

- pour l'opération 03 dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2014 soit : 4 587,50 €

D20150305-11 EXTENSION DU PROGRAMME « HABITER MIEUX » AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

La Communauté de Communes a signé, le 10 décembre 2012, le protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés. Dans le cadre de l'avenant N°1, le conseil communautaire, réuni le 19 décembre 2013, décidait de renouveler son engagement pour les années 2014/2015.

A cet effet, la Communauté de Communes s'est fixée comme objectif d'aider 10 propriétaires occupants par an sur la période 2014 / 2015. Le montant de l'aide complémentaire accordé par la communauté de communes a été fixé à 800 € par dossier. L'avenant n°1 a été signé le 26 février 2014 entre le Conseil général du Puy-de-Dôme, l'ANAH et la Communauté de Communes.

Compte-tenu des engagements financiers édictés dans le protocole, il était prévu que la Communauté de Communes aide exclusivement les propriétaires occupants. Le dispositif proposé aux intercommunalités par l'ANAH et le CG63 n'avait pas été ouvert initialement aux propriétaires bailleurs. Or, l'avenant n°1 au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique pour 2014-2017 avait élargi le bénéfice des aides aux propriétaires bailleurs. Ainsi, l'ANAH attribue désormais des aides aux propriétaires bailleurs dans le cadre du programme « Habiter Mieux » mais sans solliciter l'aide complémentaire des Communautés de Communes.

Il est proposé au conseil communautaire de réfléchir à l'élargissement du dispositif aux propriétaires bailleurs.

Dans ce cas, les 10 dossiers aidés par an intégreront les propriétaires occupants et bailleurs. Les modalités de financement seraient les mêmes que celles de l'ANAH avec un gain de performance énergétique de 35 % au moins et de louer à des personnes ayant des revenus modestes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (3 votes contre) :

- DÉCIDE d'étendre le dispositif aux propriétaires bailleurs, dans la limite des 10 dossiers par an (PO et PB) ;
- DÉCIDE d'octroyer une subvention de 800 €, dans les mêmes conditions que l'ANAH pour les propriétaires occupants et bailleurs ;
- DEMANDE à l'ANAH et au CG63 de faire remonter les dossiers des propriétaires bailleurs, en plus des propriétaires occupants.

Questions diverses

Syndicat du Bois de l'Aumône :

M. Caillet, maire de Davayat, rappelle aux membres du conseil communautaire la réunion organisée le 18 mars 2015 par le SBA concernant la tarification incitative. Il souligne l'intérêt d'être présent à cette réunion pour bien comprendre et relayer les conséquences de la mise en place de la tarification incitative.

Accessibilité des bâtiments :

M Crispin, demande s'il est envisageable de mutualiser les petits travaux nécessaires à la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux. Il est précisé qu'une réunion sur les AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est prévue le 16 avril 2015 pour étudier comment réaliser et rédiger ces Agendas d'Accessibilité Programmée.

Médiathèque Intercommunale : horaires d'ouverture

Mme Estève demande comment ont été fixés les nouveaux horaires de la médiathèque.

Le Vice-président rappelle que le conseil communautaire, par délibération en date du 11 décembre 2014, a débattu et décidé de l'augmentation du volume d'heures d'ouverture au public (25 H / semaine), afin notamment de ce mette en conformité avec le classement de notre médiathèque vis-à-vis de la médiathèque départementale.

Le président précise qu'il est du ressort de l'autorité territoriale d'organiser les services et notamment de fixer les horaires d'ouverture au public de la médiathèque. Après discussion et amendement en commission, les horaires applicables à compter du 30 mars 2015 sont les suivants :

- Lundi: 16h30-18h30
- Mercredi: 9h30-18h30
- Vendredi : 9h30-12h / 13h-18h30
- Samedi : 9h-12h / 13h-16h

Liste des délibérations du 5 mars 2015

D20150305-01 Urbanisme et Habitat : Arrêt du projet de PLH et lancement de la consultation des communes.....	17
D20150305-02 Délibération autorisant le nettoyage du fonds de la Médiathèque intercommunale (désherbage).....	19
D20150305-03 Programme 2015 de Restauration des fours à chaux sur la commune de Davayat. Demande de subvention au Conseil Régional d'Auvergne.	19
D20150305-04 Marché à bons de commande n°2015-01 pour le fauchage, broyage et élagage des dépendances de la voirie communautaire : autorisation à signer le marché.	20
D20150305-05 Marché à bons de commande n°2015-02 pour la signalisation routière et les produits phytosanitaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles : autorisation à signer le marché.....	21
D20150305-06 Voirie 2014 Avenant n°1 avec l'entreprise EUROVIA - lot n°1 commune de Beauregard-Vendon.	22
D20150305-07 Voirie 2014 Avenant n°1 avec l'entreprise EUROVIA - lot n°3 Combronde.....	22
D20150305-08 Maison des services intercommunaux : Demande de subvention DETR 2015	23
D20150305-09 Budget Général : amortissement fonds documentaire acquisition 2013.....	23
D20150305-10 Budget Général et budgets annexes : autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.	24
D20150305-11 Extension du programme « Habiter Mieux » aux propriétaires bailleurs.....	24

Signatures des membres présents au conseil communautaire du jeudi 05 mars 2015.

Le Président,
M. Bernard LAMBERT.

Le Secrétaire de séance,
Mme Marie-Hélène LAMAISON

Les membres du conseil communautaire

DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESTEVE Anne Marie Beauregard-Vendon	PIGNEUR Yves Champs	LAMBERT Bernard Combronde
POUZADOUX Jean-Paul Combronde	ESPAGNOL Alain Combronde	VIALANEX Michèle Combronde	CAILLET Pascal Davayat
CHOMET Laurent Davayat	CHANIER Roland Gimeaux	GUILLOT Sébastien Gimeaux	MOMPIED Jean-Paul Montcel
BONNET Grégory Montcel	LANGUILLE André Jozerand	FAYE Philippe Jozerand	MOREL Patrick Prompsat
JACQUART Elisabeth St Myon	LELIÈVRE Sylvain St Hilaire la Croix	BERAUD Noël Teilhède	CHARBONNEL Pascal Teilhède
LAMAISON Marie- Hélène Yssac la Tourette	Excusée PERRET Delphine Combronde	Excusée PERROCHE Paulette Combronde	Excusé SECOND Jean-François Prompsat
Excusé MUSELIER Jean Pierre St Myon	Excusé BOURBONNAIS Jean Claude Beauregard-Vendon	Excusée NONY Marie Anne Beauregard-Vendon	